



Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 035-213502362-20231122-SG2023_443-AI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-532

Objet : Retrait des délégations accordées à Madame Delphine Penot en qualité de 1^{ère} Adjointe

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 fixant à huit le nombre d'adjoints au Maire,

Vu l'arrêté n° 351 du 23 juin 2020 par lequel délégation de fonctions et de signatures a été donnée à Madame Delphine Penot, 1^{ère} Adjointe, pour exercer les compétences suivantes et signer tous les actes relevant de ces missions, ainsi que les pièces relatives à l'ordonnement des dépenses et recettes communales :

- Démocratie de proximité et vie des quartiers
- Dynamisation du centre-ville
- Vie économique et commerciale

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Les délégations de fonctions et de signatures accordées, par l'arrêté susvisé, à Madame Delphine Penot, 1^{ère} Adjointe, sont retirées à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, au Receveur Municipal et à l'intéressée.

À Redon, le 22 novembre 2023

Pascal Duchêne

Maire de Redon

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Arrêté publié par voie d'affichage le 23/11/2023